

PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 MARS 2019

L'an deux mille dix-neuf, le dix-huit mars, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel Communautaire – 9 Rue du Maréchal Juin – THOUROTTE - sous la présidence de Monsieur Patrice CARVALHO, Président.

ETAIENT PRESENTS : MM. CARVALHO, PASTOT, RAJAONARIVELO, Mmes BOULEFROY, PIHAN GAUMET, DRELA, MONFORT, DACQUIN, OSTER (à partir de 19h35), GÈNERMONT, DAUMAS, ZIRELLI, GRANDJEAN, VAMDENBROM, BEURDELEY, POTET, TOULLIC, DAMIEN, CESCHINI, TASSIN, PILORGE, BONNARD, RICARD, BONNETON, FLAMANT (qui était représenté par Monsieur CARDON), ALLARD, LASCHAMP (qui était représenté par Monsieur PATRON), LANGLET, BELLOT, COPPIN, HAVEZ, IODICE.

ETAIENT REPRESENTES : Monsieur SELLIER qui avait donné pouvoir à Madame DACQUIN, Madame SMITS qui avait donné pouvoir à Monsieur CARVALHO, Madame OSTER qui avait donné pouvoir à Monsieur BONNARD (jusqu'à 19h35), Madame CUZY qui avait donné pouvoir à Monsieur BELLOT, Madame FOURE qui avait donné pouvoir à Madame BOULEFROY, Madame FRETE qui avait donné pouvoir à Monsieur BONNETON, Madame BALITOUT qui avait donné pouvoir à Monsieur POTET.

ABSENTS EXCUSES : Madame SALSO-GROSSHENNY, Monsieur PRUVOT

ASSISTAIENT A LA SEANCE : Monsieur LEFEVRE, Directeur Général ; Mme LEBOEUF, Assistante

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame VANDENBROM Françoise

Monsieur le Président demande s'il y a des questions concernant le compte rendu de la séance du 11 février 2019.

Ce dernier est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Président demande à Madame Audrey LABRUYERE VASSEUR, nouvellement recrutée, de se présenter.

Arrivée le 1^{er} mars 2019, elle était auparavant éducatrice spécialisée au sein du Conseil Départemental de l'Oise dans un service de protection de l'enfance.

Elle est titulaire du diplôme d'éducateur spécialisé (obtenu en 2011).

I Administration Générale

① Assemblée

1.1 Mise en place d'une convention de mise à disposition de matériel

Monsieur le Président rappelle que la CC2V met gratuitement à la disposition des communes du matériel d'animation de type scène mobile, stands et grilles mais également de la vaisselle et des bacs.

Il convient d'actualiser la valeur à neuf des équipements mis à disposition à titre gratuit aux communes et d'ajouter, notamment, dans le cadre du programme de prévention des déchets de la vaisselle réutilisable pour les manifestations.

Monsieur LEFEVRE précise que le Comité de Pilotage, composé d'élus, de l'ADEME, d'associations et d'établissements scolaires s'est réuni fin 2018 et un certain nombre d'actions et de préconisations ont été adoptées par le comité dont le prêt de matériel jetable.

Madame DRELA précise que les tentes sont abîmées.

Monsieur LEFEVRE explique qu'il est prévu, au budget 2019, le rachat de la moitié des stands. L'autre moitié sera remplacée en 2020.

Le Conseil Communautaire valide, à l'unanimité, la convention type et autorise Monsieur le Président à signer les futures conventions avec les communes.

② Juridique

2.1 Liste des marchés notifiés au 25 mars 2019

Monsieur le Président informe l'assemblée du dernier marché de fournitures et services passé par la CC2V, à savoir :

INDICATIONS OBLIGATOIRES				INDICATIONS FACULTATIVES	
Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Ville	Durée du marché
MARCHE DE TRANSFERT, TRANSPORT ET TRI DES EMBALLAGES ET PAPIERS	00/03/2019	SA GURDEBEKE	60400	NOYON	3 ANS - RECONDUCTION TACITE 2 FOIS 1 AN

Ce nouveau marché de tri a été attribué à la société GURDEBEKE qui se charge du transfert et du transport et qui a sous-traité avec la société VEOLIA pour le tri au centre d'Amiens.

Le coût total du tri/transport à la tonne est de 164.53 € HT à la place de 208 € HT aujourd'hui.

Monsieur LEFEVRE précise que le coût de transport est plus élevé (Saint Just en Chaussée auparavant et Amiens aujourd'hui) mais le centre de tri d'Amiens est récent et permet une optimisation maximale du coût du tri.

Les consignes d'extension du tri interviendront à compter du 1er juillet 2019. La communication va être lancée prochainement auprès des habitants. On est sur une estimation de 1 750 tonnes de déchets triés au lieu de 1 500 tonnes actuellement.

③ Ressources humaines

3.1 Renouvellement d'une convention de mise à disposition d'un agent comptable de la CC2V auprès de l'Office de Tourisme

Monsieur le Président propose de renouveler la mise à disposition du comptable de la CC2V auprès de l'Office de Tourisme à raison de 7/35^{ème}, à compter du 18 avril 2019 pour une durée d'un an, pour assurer :

- Les fonctions de mandatement
- Le titrage des recettes
- Le suivi des déclarations de TVA

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de renouveler la convention de mise à disposition.

II Environnement

1.1 Subvention aux particuliers pour l'achat d'un chargeur de piles

Monsieur ALLARD explique que le service environnement souhaite sensibiliser les habitants du territoire à l'utilisation de piles rechargeables en subventionnant l'achat de chargeurs de piles.

L'opération est réservée aux habitants du territoire pour la période du 01 avril au 30 novembre 2019 dans la limite d'un remboursement de 20€ maximum par foyer (pour 100 demandes).

Il demande d'approuver la mise en place de cette subvention, et d'autoriser le Président à prendre tout acte nécessaire concernant le règlement et le versement.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, l'octroi d'une subvention pour l'achat d'un chargeur de piles et autorise Monsieur le Président à signer tout document s'y rapportant.

1.2 Avis sur le projet de Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD)

Monsieur ALLARD explique que la CC2V est sollicitée par la Région Hauts-de-France pour faire part de son avis sur le projet de Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (2019-2031).

Les orientations ainsi que les objectifs du plan ont été transmis dans le rapport de présentation. Ils reprennent ceux fixés par la Loi sur la Transition Energétique pour la Croissance Verte.

Ces orientations et ces objectifs s'inscrivent globalement dans la stratégie du service de Prévention et de Gestion des déchets de la CC2V.

En effet, le nouveau Programme Local de Prévention de la CC2V reprend la plupart des actions évoquées dans l'axe stratégique n°1 du plan « Réduire nos déchets à la source et inciter au tri et au recyclage ».

Au 01/07/2019, les consignes de tri des emballages seront étendues et simplifiées. Ce dispositif est une action prioritaire de l'axe stratégique n°2 du plan « Collecter, Valoriser, Eliminer ».

Cependant, pour continuer à maîtriser les coûts du service environnement, il faut appuyer sur le fait qu'actuellement les unités de valorisation de biodéchets sont malheureusement absentes aux abords de notre territoire.

Il est demandé aux conseillers communautaires d'approuver ce projet de plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets.

Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité, le projet de Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets.

III Développement durable

1.1 Adhésion à l'association ADOPTA

Monsieur TASSIN propose d'adhérer à nouveau à l'association ADOPTA pour l'année 2019 pour son accompagnement à la gestion durable et intégrée des eaux pluviales.

Il est prévu d'associer l'ADOPTA à la réalisation d'un parking à la Cité des Bateliers et à la piscine.

Le coût annuel est de 350€.

Le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité, d'adhérer à l'association ADOPTA.

1.2 Comité de pilotage PPRI : modélisation 2D du site de la confluence de l'Oise à l'Aisne

Monsieur TASSIN explique que les remarques du rapport du Conseil Général Environnement Développement Durable du 28 septembre 2018 ont porté notamment sur l'amélioration des cartes d'aléas pour la révision des PPRI des vallées de l'Oise et de l'Aisne.

L'expertise de la modélisation de l'aléa réalisée par IRSTEA concluait à une modélisation hydraulique satisfaisante à partir d'un modèle hydraulique 1D filaire avec casiers. Seuls les secteurs complexes présentent une forte imprécision localement, notamment pour le secteur de Compiègne, à la confluence de l'Oise et de l'Aisne.

Ainsi, le Préfet de l'Oise a missionné la DDT pour une reprise des cartes d'aléas afin d'y intégrer d'éventuelles singularités ponctuelles et d'approfondir la caractérisation de l'aléa sur le secteur de l'Oise et de l'Aisne, à partir d'un modèle hydraulique 2D.

Pour suivre cette étude, le Préfet a institué un comité de pilotage intégrant, pour le compte des collectivités locales :

- 3 représentants de l'ARC
- 2 représentants de la CCLO
- 2 représentants de la CC2V

IV Aménagement du territoire

1.1 Acquisitions foncières pour le projet piscine

Monsieur LANGLET propose, compte tenu des difficultés rencontrées dans le cadre des négociations amiables avec un propriétaire, de recourir à une procédure de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) en vue d'acquérir cette parcelle par voie d'expropriation, si nécessaire.

Il est proposé d'autoriser le Président à engager la procédure et de solliciter Monsieur le Préfet pour l'ouverture d'une enquête conjointe d'utilité publique et parcellaire.

Madame DRELA demande quelle parcelle est concernée.

Il s'agit de la parcelle de Monsieur CAILLE

Cette personne a perdu de l'argent en donnant son accord pour la négociation amiable pour les terrains du parc d'activités. Il est donc aujourd'hui réticent à vendre cette parcelle en négociation amiable.

Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité, le lancement de la procédure de Déclaration d'Utilité Publique et sollicite auprès de Monsieur le Préfet de l'Oise l'ouverture d'une enquête publique conjointe d'utilité publique et parcellaire

Le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à signer tous les actes relatifs à ce dossier.

1.2 Convention avec « Picardie Habitat » pour le projet piscine

Arrivée de Madame OSTER

Monsieur LANGLET explique que le bailleur Picardie Habitat, propriétaire des 235 logements sociaux du quartier Mendès France, souhaite engager une étude en partenariat avec la CC2V sur les impacts, en terme de circulation et de stationnement, occasionnés de la future piscine.

Picardie Habitat propose de financer cette étude portée par la CC2V à 50%, plafonnée à 5 000.00€.

Il est demandé au Conseil d'autoriser le Président à signer une convention avec Picardie Habitat.

Monsieur le Président précise qu'il n'y a pas de voie routière entre la piscine et le quartier Mendès France mais il y aura un lien piéton. Il faut s'assurer que les habitants de Mendès France ne viendront pas utiliser le parking de la piscine pour y stationner leurs véhicules.

Le Conseil Communautaire autorise, à l'unanimité, Monsieur le Président à signer cette convention avec Picardie Habitat.

1.3 Géoportail de l'urbanisme

Monsieur LANGLET informe l'assemblée qu'à compter du 1^{er} janvier 2020, tous les documents d'urbanisme devront être en ligne sur le géoportail de l'urbanisme (GPU) au format CNIG, à défaut, ils ne seront pas exécutoires.

L'Agence d'Urbanisme Oise les Vallées prend en charge la vectorisation de 12 PLU sur l'année.

Les 4 PLU en révision (Longueil Annel, Thourotte, Ribécourt Dreslincourt et Vandélicourt) seront vectorisés par leurs bureaux d'études respectifs.

Les communes pourront ensuite déléguer la procédure de téléversement à Oise les Vallées. Un courrier type d'autorisation sera envoyé prochainement aux communes.

Monsieur LEFEVRE précise que ce service est gratuit. La commune aura le choix d'envoyer les documents sur la plateforme ou de conventionner avec Oise les Vallées pour le faire.

Si le PLU est à réviser, il faudra intégrer dans le cahier des charges sa vectorisation.

Attention, si le document n'est pas au bon format il ne pourra pas être téléverser sur le géoportail et ne sera pas exécutoire.

1.4 Signature d'une convention financière entre la CC2V et Oise les Vallées dans le cadre du programme partenarial 2019

Monsieur LANGLET explique que la convention financière avec Oise les Vallées expose le programme partenarial entre la CC2V et Oise les Vallées pour l'année 2019, qui porte sur :

- L'accompagnement sur le projet de territoire,
- L'intégration au dispositif INTERREG (Inondation et résilience),
- L'accompagnement sur le contrat territorial du Canal Seine Nord Europe,
- La vectorisation des PLU communaux.

La participation financière de la CC2V s'élève à 13 000.00€.

Le Conseil Communautaire autorise, à l'unanimité, Monsieur le Président à signer la convention financière avec Oise les Vallées.

V Tourisme

1.1 Convention d'objectifs et de moyens 2019 entre la CC2V et l'Office de Tourisme

Monsieur PASTOT explique que la convention d'objectifs et de moyens définit, pour l'année 2019, les missions confiées à l'Office de Tourisme, à savoir :

- Accueil et information
- Promotion du territoire et animation du réseau de prestataires
- Communication
- Commercialisation
- Observation touristique
- Développement et ingénierie touristique

La subvention de fonctionnement pour l'année 2019 à l'Office de Tourisme est évaluée à 96 323.00 €.

Le Conseil Communautaire autorise, à l'unanimité, Monsieur le Président à signer la convention d'objectifs et de moyens 2019.

1.2 Signature d'une convention de mise à disposition entre la CC2V et l'Office de Tourisme pour le bateau promenade

Monsieur PASTOT explique que la convention de mise à disposition a pour objet de fixer les modalités de mise à disposition et de gestion du bateau « Escapade » du 17 mars au 30 novembre 2019.

La CC2V met à disposition le bateau, le quai ainsi que le mobilier et les différents équipements à bord.

L'Office de Tourisme assume la promotion et la commercialisation du bateau et prendra en charge les fluides, les carburants et les taxes liées à la navigation.

La CC2V assume les charges de propriété, à savoir l'entretien et la maintenance du bateau.

En contrepartie, l'Office de Tourisme reversera une redevance de 15 000.00 € /an.

Le Conseil Communautaire autorise, à l'unanimité, Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition.

1.3 Signature d'une convention de mise à disposition de personnel entre la CC2V et l'Office de Tourisme pour le bateau promenade

Monsieur PASTOT explique que les conventions prévoient la mise à disposition de l'équipage de l'Escapade, à savoir : Bruno PIECQ et Martine DUHAMEL du 1er avril au 30 novembre 2019 au sein de l'Office de Tourisme du Pays Noyonnais en Vallées de l'Oise pour l'exploitation du bateau promenade.

Il est demandé d'autoriser le Président à signer les conventions y afférentes.

Le Conseil Communautaire autorise, à l'unanimité, Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition de personnel.

1.4 Mise en place d'un tarif pour la mise en vente d'un livre de coloriages

Monsieur PASTOT propose de mettre en vente à la boutique du Musée un livre de coloriages sur la batellerie au prix unitaire de 3.50 €.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de mettre en vente un livre de coloriages au prix de 3.50€.

1.5 Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour les animations 2019 aux étangs de le Plessis Brion

Monsieur PASTOT propose de solliciter auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie une demande de subvention pour les projets d'animations et de valorisation des étangs du Plessis-Brion, à savoir :

- Programmation d'animations scolaires CC2V avec création d'un livret d'activités,
- Programmation d'animations tout public : 5 animations prévues en 2019 en partenariat avec plusieurs partenaires,
- Communication

Le coût de cette programmation s'élève à 7352,00€TTC et se répartit comme suit :

Postes de dépenses	Montant en Euros TTC
Jumelles X 10 exemplaires	450,00
Lampions X25 exemplaires	150,00
Accessoires animations pédagogiques	120,00
Animation tout public Picardie Nature 07 avril 19	300,00
Animation tout public CPIE 28 avril 19	245,00
Animation tout public aux cours d'Elo 30 juin 19	400,00
Animation tout public sophrologie 28 juillet 19	300,00
Animation tout public CPIE 29 septembre 19	245,00
Programme animations tout public X 2000 ex.	642,00
Livret d'activités	1500,00
Transports scolaires	3000
TOTAL	7 352,00€

Il est sollicité auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie une subvention à hauteur de 80% du montant total TTC, soit 5 881,60 €

Le Conseil Communautaire sollicite, à l'unanimité, une subvention auprès de l'Agence de l'Eau pour les animations aux étangs.

1.6 Chemin de randonnée « la Vandélicourtoise » : inscription PDIPR et demande de subvention

Monsieur PASTOT explique que dans le cadre de son service animation du patrimoine, la CC2V envisage la création, le balisage et la valorisation d'un nouveau chemin de randonnée, à savoir : « La Vandélicourtoise » sur les communes de Vandélicourt et de Marest Sur Matz.

Il est proposé d'inscrire ce circuit au PDIPR : Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée et de solliciter une aide financière auprès du Département selon le plan de financement suivant :

Coût de l'opération : 11 153,40€HT
Conseil Général (50%) : 5 576,70€
Autofinancement CC2V (50%) : 5 576,70€,

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'inscrire la « Vandélicourtoise » au PDIPR et sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental.

VI Questions diverses

1/ Canal Seine Nord

Monsieur le Président explique que dans le cadre du projet Seine Nord, les dirigeants ne veulent pas reconstruire la passerelle, lien piéton entre Le Plessis/Thourotte et Longueil Anne, projet pourtant prévu dans le projet initial, mais pas inscrit dans la DUP. Canal Seine Nord met en avant le coût de réalisation de 2 millions d'euros.

Monsieur le Président trouve malhonnête de ne pas avoir respecté les engagements de départ et propose que chaque commune concernée délibère sur ce point.

Monsieur LEFEVRE précise que si la collectivité souhaite une liaison douce sur un ouvrage d'art, ce sera à la collectivité de la financer.

2/ Piscine

Plusieurs visites de piscine ont été programmées. La piscine de ROYE a la particularité d'être construite avec une patinoire et le projet est intéressant. Les infrastructures de la piscine ont permis de faire baisser le coût de la patinoire.

Monsieur le président ne demande pas aux élus de prendre une décision ce soir mais de l'autoriser à engager une étude complémentaire (5 000 €) pour la faisabilité du projet. L'avantage serait de construire la patinoire en même temps que la piscine pour limiter les coûts.

Monsieur LEFEVRE explique qu'avant de construire la patinoire, il faut s'assurer que des associations ou établissements scolaires peuvent être intéressés, ce qui permettrait une ouverture publique et le développement d'une activité sportive.

Les principaux des collèges du territoire ont été interrogés sur la possibilité de proposer des activités avec la patinoire.

Le revêtement étant synthétique, d'autres évènements pourraient y avoir lieu (spectacles de danse, expositions, manifestations...).

Monsieur BEURDELEY pense que ce projet peut être une bonne chose pour proposer aux adolescents de nouvelles activités. Le territoire manque de structures pour les jeunes cela pourrait rendre plus attractif le territoire.

3/Partage Travail

Monsieur le Président informe l'assemblée que l'association Partage Travail peine à recruter localement. Les personnes viennent de l'extérieur et ne connaissent pas bien les communes ce qui entraîne des erreurs de distribution.

Coordonnées :

- Eric Marcellin : 03 44 86 42 82 - eric.marcellin@partagetravail60.fr
- Sinon en cas d'absence c'est Pascale Remond qu'il faut contacter

4/ La commune de Chiry Ourscamp a conventionné avec le SEZEO pour installer une borne électrique sur les places de parking en face de l'Office de Tourisme.

Monsieur BONNARD aimerait savoir si le projet d'embarcadère est toujours d'actualité car pour aménager l'espace de recharge électrique, des travaux d'enfouissement de réseaux vont être envisagés.

Monsieur LEFEVRE précise que le projet est toujours d'actualité bien qu'il soit momentanément bloqué par le projet Canal Seine Nord.

La difficulté est de trouver un exploitant pour développer le projet. L'investissement peut être porté par la collectivité et peut bénéficier d'un financement européen (projet Stevenson).

Le projet pourrait être porté par l'Office de Tourisme, mais cette année il y a déjà l'exploitation du bateau.

La séance est levée à 20h35.